

12 juillet 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 12 juillet 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : la directrice générale et greffière, Me Isabelle François et la trésorière, Mme Micheline Quilès.

2016-07-212 Adoption du procès-verbal du 14 juin 2016

Des copies des procès-verbaux de la séance tenue le 14 juin 2016 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 14 juin 2016 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-213 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 46 678 à 46 696
46 796 à 46 867 pour un montant de 1 207 453,23 \$

Comptes payables :

Chèques 46 868 à 47 020 pour un montant de 342 415,39 \$

Comptes recevables :

Comptes 6FD000066 à 6FD000088 pour un montant de 17 529,28 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 juillet 2016

2016-07-214 Destruction des fiches d'évaluation / Autorisation

Considérant qu'une demande a été faite par la firme d'évaluateurs Jean-Pierre Cadrin & Ass. qui agit comme organisme municipal responsable de l'évaluation;

Considérant que cette désignation entraîne l'obligation de garder les documents nécessaires à l'élaboration des rôles d'évaluation;

Considérant que ces documents sont détenus numériquement chez l'évaluateur;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la firme d'évaluateurs Jean-Pierre Cadrin & Ass. à procéder à la destruction de la copie papier des documents relatifs à l'évaluation foncière en sa possession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-215 Procédures de recouvrement pour taxes impayées / Mandat à Dunton Rainville

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de mandater Dunton Rainville avocats pour entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour le recouvrement des taxes impayées, le tout selon les instructions de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-216 Correction de la résolution 2016-05-142 concernant la participation au Tournoi de golf de la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de faire la correction à la résolution 2016-05-142 afin d'autoriser l'ajout d'un souper pour un élu lors de la participation du 13^e tournoi de golf de la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie au coût de 75 \$, le tournoi ayant lieu le 18 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 juillet 2016

2016-07-217 Entente de principe relative au projet de convention collective entre le syndicat des travailleurs et travailleuses (cols bleus) de la Ville de Saint-Césaire - CSN pour 2016 à 2019

Considérant le processus de négociation entre le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la municipalité de Saint-Césaire - CSN et la Ville de Saint-Césaire;

Considérant l'entente de principe intervenue entre les parties le 14 juin 2016;

Considérant que les parties en sont à finaliser les textes de la convention collective;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'entériner l'entente de principe intervenue le 14 juin 2016 entre le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la municipalité de Saint-Césaire - CSN et la Ville de Saint-Césaire;

Et résolu de finaliser la préparation des textes conformément à l'entente de principe intervenue le 14 juin 2016 et d'y apporter les ajustements nécessaires convenus entre les parties;

Et résolu également d'autoriser le maire, M. Guy Benjamin, et la directrice générale et greffière, Me Isabelle François, à signer la convention collective et tous les documents nécessaires à la conclusion de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-218 Soumissions reçues pour les services relatifs au désamiantage et la démolition des bâtiments au 1081-1083, avenue St-Paul et du garage près de l'Hôtel de Ville au 1111, avenue St-Paul / Adjudication

Considérant que la Ville de St-Césaire a procédé à une invitation à soumissionner pour des services relatifs au désamiantage et la démolition des bâtiments au 1081-1083, avenue St-Paul et du garage près de l'Hôtel de Ville au 1111, avenue St-Paul

Considérant la soumission reçue, à savoir;

| Soumissionnaire | Montant (avant taxes) | Montant (avec taxes) |
|---|----------------------------------|---------------------------------|
| 1. B. Frégeau & Fils inc. St-Alexandre | 39 250,00 \$ | 45 127,69 \$ |

12 juillet 2016

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de retenir la plus basse soumission conforme, présentée par la compagnie B. Frégeau de St-Alexandre pour le désamiantage et la démolition des bâtiments pour la somme de 39 250 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans la soumission datée du 12 juillet 2016.

Il est également résolu que le montant de 41 207,59 \$ correspondant à la dépense nette soit payée à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-219 Régie d'assainissement des eaux usées / Renouvellement du bail et déneigement 2016-2017

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'aviser la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire que le coût du service de déneigement pour les voies d'accès et aires de stationnement de la station d'épuration et des postes de pompage est fixé à 5 625 \$ pour la saison 2016-2017.

Il est également résolu qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie, situé au sous-sol de l'Hôtel de Ville, soit fixé à 304 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-220 Demande au Ministère de la Justice pour la nomination d'un juge à la cour municipale de St-Césaire

Considérant que le 30 janvier 2004, Monsieur le Juge Michel Brun, a été nommé juge par intérim à la Cour municipale de Saint-Césaire;

Considérant qu'en vertu de l'article 39 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q. ch. C-72.01), un juge doit cesser d'exercer ses fonctions lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans;

Considérant que le 6 février 2017, Monsieur le juge Michel Brun devra cesser d'exercer ses fonctions de juge à la Cour municipale de Saint-Césaire;

Considérant que le 6 juin 2016, la greffière de la Cour municipale a transmis une lettre au ministère de la Justice ainsi qu'au juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, leur demandant de prévoir la nomination d'un juge à la Cour municipale de Saint-Césaire pour février 2017;

12 juillet 2016

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de transmettre la présente résolution à la ministre de la Justice du Québec afin de procéder dès que possible à l'ouverture d'un concours relatif à la nomination d'un juge à la Cour municipale de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-221 Travaux de peinture du plancher dans le cadre des travaux de la caserne

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accepter la soumission de la compagnie Peinture Sega de St-Paul d'Abbotsford pour l'exécution des travaux de peinture du plancher de la caserne au coût de 8 060 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission reçue le 29 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-222 Acquisition d'une pompe à chlore pour le système de traitement d'eau

Considérant la recommandation de Mme Dominique Arpin, chef d'équipe au service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'accepter la soumission de la compagnie ChemAction de St-Léonard pour l'acquisition d'une pompe pour le traitement de l'eau au coût de 1 651 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission reçue le 8 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 juillet 2016

2016-07-223 Demande de PIIA par M. Christian Laperle, propriétaire, à l'égard de l'implantation d'une habitation familiale jumelée sur les lots 5 599 164 et 5 559 165 pour le 556 et 560, rue Larose

Considérant que M. Christian Laperle, propriétaire, a un projet de construction pour une habitation unifamiliale jumelée sur les lots 5 599 164 et 5 559 165 sur la rue Larose, située dans la zone 140;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU lors de sa séance extraordinaire du 6 juillet dernier recommande l'acceptation de la demande telle que présentée puisque le projet respecte les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une habitation unifamiliale jumelée sur les lots 5 599 164 et 5 559 165 sur la rue Larose tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-224 Abrogation et remplacement de la résolution 2016-05-162 concernant la recommandation adressée à la CPTAQ relativement à la demande présentée par Mme Diane Rémy, propriétaire, à l'égard du lot 1 593 746 situé dans le rang Bas-de-la-Rivière Sud

Considérant que les représentants de la CPTAQ demandent des informations complémentaires au contenu de la résolution numéro 2016-05-162 adoptée au mois de mai 2016;

Considérant que le complément d'information demandé vise à préciser la disponibilité d'espaces appropriés ailleurs sur notre territoire municipal et localisé en dehors de la zone agricole;

Considérant qu'il y a lieu, dans le contexte, d'abroger cette résolution en vue d'en faire le remplacement;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire abroge la résolution 2016-05-162 et reformule sa décision d'approuver la demande d'autorisation présentée par Mme Diane Rémy, propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 juillet 2016

2016-07-225 Recommandation à la CPTAQ relativement à la demande présentée par Mme Diane Rémy, propriétaire, à l'égard du lot 1 593 746 situé dans le rang Bas-de-la-Rivière Sud

Considérant que Mme Diane Rémy adresse une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but de procéder à la construction d'un bâtiment d'habitation de type unifamiliale isolé, projeté sur le lot numéro 1 593 746 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande implique une superficie totale de 3 891,5 mètres carrés et qu'il serait entièrement voué à un usage principal de type habitation;

Considérant que l'emplacement visé est actuellement vacant, sans culture et qu'un massif forestier occupe la superficie visée par ce projet de construction;

Considérant que la demande semble satisfaire les critères dont dispose l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

| CRITÈRES OBLIGATOIRES | | |
|-----------------------|---|--|
| 1 | Le potentiel agricole du lot. | Catégorie 4 à 100%. |
| 2 | Le potentiel agricole des lots avoisinants. | Similaire. |
| 3 | Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture. | Considérant que la superficie visée s'avère de petite amplitude, soit moins d'un demi-hectare, les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles sont limitées. De plus, les contraintes environnementales applicables au lot, notamment les plaines inondables à fort et faible courant, la présence d'une zone à risque d'érosion ainsi qu'un important massif forestier couvrant à lui seul plus de 50% de la superficie totale du lot, viennent limiter les options agricoles du lot. |
| 4 | Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricole des lots avoisinants. | Nulles. |
| 5 | Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale. | Non-applicable. |
| 6 | La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture. | À l'échelle du territoire, une superficie approximative de 5,8 hectares, répartie sur une quarantaine de terrains à l'intérieur de notre périmètre d'urbanisation, bénéficie d'un zonage résidentiel autorisant la sous-classe d'usage de type habitation unifamiliale isolée. Notons que nos statistiques révèlent qu'en moyenne, entre 10 et 27 permis de construction sont émis annuellement. |
| 7 | L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole. | Non-applicable. |
| 8 | L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et à l'échelle de la région. | Non-applicable. |
| 9 | La constitution de propriétés foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture. | Sans impact, ce terrain ne fait l'objet d'aucune culture et ses contraintes environnementales compromettent toute activité agricole. |
| 10 | L'effet sur le développement économique de la région. | Nulle. |
| 11 | Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation la justifie. | Non-applicable. |

12 juillet 2016

| CRITÈRES FACULTATIFS | | |
|----------------------|--|-------------------------------|
| 1 | Un avis de non-conformité socio-économique aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une Municipalité régionale de comté. | Aucun avis de non-conformité. |
| 2 | Les conséquences d'un refus pour le demandeur. | Abandon du projet. |

Considérant que ce lot est localisé à l'intérieur de la zone 503, où sont notamment autorisées les habitations unifamiliales isolées;

Considérant que la demande, telle que présentée s'avère conforme aux dispositions règlement de zonage de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par Mme Diane Rémy, afin d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot numéro 1 593 746, tel que décrit à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-226 Démission au poste de journalier-opérateur d'équipements à l'aréna

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de prendre acte de la démission de M. Daniel Beaudoin au poste de journalier-opérateur d'équipements à l'aréna, laquelle est en vigueur depuis le 11 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-227 Programme À pied, à vélo, ville active / Offre de services présentée par Nature-Action Québec

Considérant le programme *À pied, à vélo, ville active* permet l'implantation d'un plan de déplacement visant à favoriser et sécuriser les transports actifs vers l'école;

Considérant que le conseil municipal souhaite mettre en place un corridor scolaire pour les élèves fréquentant l'école primaire Saint-Vincent et l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy;

Considérant l'offre de services présentée par Nature-Action Québec;

12 juillet 2016

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de mandater Nature-Action Québec pour effectuer un plan de déplacement scolaire pour une somme de 4 000 \$ à laquelle une contribution financière de 2 000 \$ provenant du Fonds National de Québec en forme, le tout tel que soumis dans l'offre de services du 12 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Directrice générale et
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2016-07-215, 2016-07-216, 2016-07-217, 2016-07-218, 2016-07-221,
2016-07-222, 2016-07-227.

Micheline Quilès
Trésorière